

NOTE

DESTINATAIRE : M. Régis Labeaume, président

EXPÉDITEUR : M. Marc Rondeau, directeur général

DATE : Le 7 novembre 2013

OBJET : Projet de terminal de grains de bois – Port de Québec

Le 31 octobre dernier, les autorités portuaires ont émis un avis public faisant état de leur accord relativement à la construction d'un terminal de granules de bois sur le site de l'Anse aux Foulon du port de Québec. Ce projet est l'initiative d'Arrimage Québec pour des fins d'exportation en Angleterre de granules de bois provenant de l'Ontario.

Ce projet suscite de fortes réactions négatives de la part notamment du Conseil régional de l'environnement et de Nature Québec. L'intention de ces groupes et possiblement d'autres organisations, par exemple, le Comité de citoyens du quartier Cap-Blanc ou l'Association des propriétaires de condominiums des Jardins Mérici, est d'alerter les médias et de mobiliser l'opinion publique pour contrecarrer ce projet.

Cette note vise à vous faire part d'informations concernant principalement trois critiques adressées à ce projet, à savoir le processus de consultation, le projet en regard de ses impacts visuels et de la pertinence de sa localisation à l'Anse au Foulon.

Le processus

Comme vous le savez, la CMQ, en l'occurrence le soussigné, fait partie du Comité de relations avec la communauté créé par le Port de Québec il y a environ un an pour favoriser de meilleurs échanges avec la population.

Le projet a été formellement présenté par Arrimage Québec le 9 octobre. À cette occasion, l'administration portuaire a informé le comité qu'elle avait donné le feu vert seulement pour la construction des dalles de béton et que l'autorisation pour la construction des silos serait donnée après que les études d'impact soient réalisées et acceptées par l'administration portuaire. De plus, le Port s'était engagé à déposer celles-ci au Comité de relations avec la communauté afin que ses membres puissent faire rapport à ses autorités. La compréhension du comité était unanime sur un point : le feu vert à la construction du terminal serait donné après que le Comité de relations avec la communauté ait pris connaissance des études d'impact afin, s'il y a lieu, de les bonifier.

Or, le 31 octobre, au même moment où le Port convoquait une réunion du comité pour le 4 novembre, celui-ci publiait un communiqué indiquant qu'il donnait le feu vert à tout le projet. Cette réunion a été fort houleuse. Les participants étant placés devant un fait accompli ont adopté une motion demandant au Port de Québec de surseoir au projet. Dans les heures qui

ont suivi, le Port a émis une fin de non-recevoir. Le président du Comité de relations avec la communauté, M. Gaston Déry, a invité les membres à déposer quand même leurs commentaires sur les études d'impact pour le 15 novembre en vue d'une réunion avec le Port le 3 décembre. Cette demande reçoit très peu d'enthousiasme des membres du comité suite au déroulement du dossier.

Par ailleurs, il est signalé que le Comité de vigilance aurait écrit une lettre sous la signature de Mme Suzanne Verreault demandant d'en connaître davantage sur les impacts environnementaux du projet.

En conclusion, un tel processus n'a pas permis à la CMQ de faire valoir des commentaires et surtout, de faire rapport à ses autorités. De plus, le communiqué du Port de Québec laisse sous-entendre que les parties prenantes au dossier, dont la CMQ, ont été informées du dossier durant tout le processus. En tant que corps public, il pourrait être envisagé de se dissocier d'un tel comité si le processus demeure le même.

Le projet et ses impacts visuels

Les études d'impact traitent de la dimension visuelle du projet. Il s'agit de deux silos de 45 mètres de hauteur à proximité du boulevard Champlain.

Les simulations visuelles réalisées par Arrimage Québec dans le cadre de leur étude d'impact sont remises en question par les organisations comme le CRE. Or, qu'en est-il?

Nous avons procédé à une analyse de ces simulations et notre avis préliminaire indique qu'elles sont déficientes, puisqu'elles ne sont pas réalisées selon les règles de l'art en la matière. Plus exactement, les simulations ont été faites à partir de photos prises avec une caméra munie d'un objectif grand-angle. Or, un objectif de ce type a pour effet de minimiser la hauteur et le volume d'un nouvel immeuble dans son environnement. La meilleure méthode est plutôt d'utiliser une caméra avec un objectif normal et d'y insérer par montage un projet immobilier pour apprécier son impact.

De plus, ces simulations ne comprennent pas les bâtiments et équipements connexes aux silos, tels que le bâtiment en bordure du boulevard pour abriter les trains lors du déchargement ainsi que les rampes de chargement du silo et de déchargement vers les navires.

La localisation du projet

Une des critiques porte sur le choix même du site pour un tel projet. Pourquoi ne pas le localiser dans le secteur de Beauport?

Cette question interpelle plus fondamentalement le Plan d'utilisation du sol (PUS) réalisé par le Port de Québec en 2000. Ce plan avait été critiqué à l'époque. Mais pour l'instant, il demeure le seul plan officiel exigé par la Loi maritime qui est encore en vigueur. Il est en quelque sorte le seul document de référence pour la population.

Outre le fait que le Port de Québec vient d'entreprendre les travaux pour l'actualiser et que nous avons été informés le 4 novembre au matin que le Port a le projet de faire ces travaux très rapidement, et ce, même d'ici la fin de l'année, il est écrit au PUS de 2000 les faits suivants :

- Le Port de Québec envisageait pour le secteur de l'Anse au Foulon des activités maritimes à caractère régional (exemple : Québec vers Sept-Îles). Or, le projet de terminal de granules n'a pas un caractère régional, il est destiné au marché mondial.

- Par ailleurs, sur le site, il était envisagé des activités de transbordement plus légères à ciel ouvert (le sel) et éventuellement une phase 2 pour le terminal de croisière. Le projet de granules est sous couvert avec un fort volume d'activités.

Conclusion

Considérant que le PMAD de la CMQ fait état de préoccupations importantes à l'égard de la mise en valeur des paysages sur les deux rives du Saint-Laurent et considérant le fait que la CMQ aura à former une table de concertation régionale (TCR) dès le début de 2014 dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), vous comprendrez que le processus et la nature même du projet sur ce site auront des impacts sur les préoccupations métropolitaines et la crédibilité des outils et des mécanismes de concertation dont la CMQ a la responsabilité.

P.j. : Projet de terminal
 Avis public du Port de Québec
 Communiqué de presse de la CRE et de Nature Québec
 Simulations visuelles (3) préparées par Arrimage Québec
 Note du président du Comité de relations avec la communauté, accompagnée du
 compte rendu de la rencontre du 9 octobre 2013